

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 27 mai 2013 portant création du Diplôme Universitaire CONTRACEPTION ET PREVENTION EN GYNECOLOGIE POUR LES SAGES FEMMES

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire CONTRACEPTION ET PREVENTION EN GYNECOLOGIE POUR LES SAGES FEMMES

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur NIZARD Jacky (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur IGHIL Julien (PU/PH)

Professeur LINET THELMA (PU/PH)

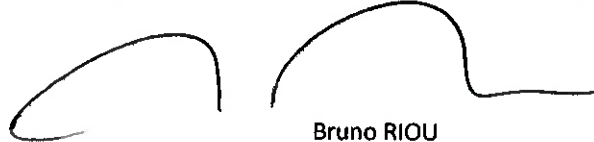
Professeur DUTRIAUX Nicolas (PU/PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 21 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU